Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **27 mars 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	4	8

Date de convocation le **21 mars 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Antoinette **ATTO**

V_DEL_250327_16

Adhésion à la centrale d'achat CENTRALIS

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Yvette **JANIN** donne pouvoir à Régis **DUVERT**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Fréderic **KIZILDAG** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Thierry **ELIEN**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

Mesdames, Messieurs,

Le code de la commande publique permet la création de centrales d'achats, qui ont pour objet d'exercer au bénéfice des acheteurs une activité d'achat centralisée pour l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux. Le respect par ces centrales d'achat des règles de la commande publique fonde les acheteurs qui y recourent à se dispenser d'avoir eux-mêmes à les respecter (article L2113-4 du code de la commande publique).

Créée en 2018 sous forme associative, la centrale d'achat CENTRALIS est dédiée à la rénovation et à l'entretien de patrimoine immobilier.

Elle intervient notamment dans les domaines suivants : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Territoriale, Maîtrise d'œuvre Bâtiment, Urbaniste-Paysagiste, Bureau d'étude Voirie et réseaux Divers, Bureau de contrôle, Coordinateur Sécurité et Protection Santé, Géomètre, Bureau d'étude environnementale, Démolition-désamiantage, Espaces verts, Voirie et Réseaux Divers.

La Ville souhaite adhérer à la centrale d'achat CENTRALIS, agissant en rôle d'intermédiaire selon l'article L2113-2 du Code de la commande publique.

L'adhésion à cette centrale d'achat permettra à la Ville d'avoir accès à plusieurs marchés dans les domaines cités ci-dessus, et ainsi d'optimiser les coûts et les délais liés à la passation des marchés, d'atteindre un meilleur niveau de performance achat grâce à l'effet volume et à l'expertise de la Centrale d'achat dans le processus d'achat.

L'adhésion à la centrale d'achat se fait exclusivement au travers du site internet CENTRALIS et nécessite l'acceptation de ses conditions générales. En acceptant les conditions générales, chaque inscrit donne son accord pour que soit mentionné le nom de son organisme publiquement sur le site de CENTRALIS, et dans les pièces écrites des marchés.

Cette inscription est gratuite. La centrale d'achat se rémunère directement sur les prestataires au travers d'une part variable correspondant à 5% du montant des prestations HT commandées par les acheteurs et validés par les prestataires. Dans la mesure où la centrale d'achat intervient en tant « qu'intermédiaire » pour la passation du marché, elle ne gère pas et n'est pas responsable des flux financiers de paiements directs entre l'acheteur et son prestataire.

La centrale d'achat CENTRALIS a mis en place des accords cadre à bons de commande et à marchés subséquent allotis à la strate départementale pour les travaux et à la strate régionale pour les prestations d'ingénierie.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les termes des conditions générales de la centrale d'achat CENTRALIS (annexées à la présente délibération).
- autoriser Madame la Maire ou son représentant à s'inscrire à la centrale d'achat CENTRALIS.
- déléguer à Madame la Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de recourir aux services de la centrale d'achat CENTRALIS en tant que membre inscrit et la décision de signer les actes pris en conséquence.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les termes des conditions générales de la centrale d'achat CENTRALIS (annexées à la présente délibération).
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à s'inscrire à la centrale d'achat CENTRALIS.
- de déléguer à Madame la Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, la décision de recourir aux services de la centrale d'achat CENTRALIS en tant que membre inscrit et la décision de signer les actes pris en conséquence.

Suffrages exprimés	**35**	
Vote(s) Pour	**35**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 27 mars 2025.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 03/04/2025
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La secrétaire de séance

Antoinette ATTO

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

Conditions générales

Contrat régissant la relation entre Centralis et ses acheteurs utilisateurs

MAJ 6/02/2024

1. Préambule

Centralis est une centrale d'achat public au sens des dispositions législatives et réglementaires du code de la commande publique qui opère de façon permanente la passation de marchés publics répondant aux besoins de ses acheteurs utilisateurs, au nom et pour le compte de ces derniers. Il s'agit d'un rôle « d'intermédiaire » selon l'article 2113-2. Le recours à la centrale d'achat, dispense l'acheteur des procédures de publicité et de mise en concurrence. Par son statut associatif, Centralis est soumise à la contrainte d'équilibre de ses comptes mais n'a pas pour vocation la recherche de résultats bénéficiaires optimisés. Centralis est composée et gouvernée par des acheteurs publics qui font le choix de consacrer bénévolement de leur temps pour faire fonctionner la Centrale d'achat afin que tous les autres acheteurs puissent en bénéficier gratuitement. Par conséquent, la relation entre les acheteurs utilisateurs et la centrale doit être guidée par la bienveillance et le respect des présentes conditions générales pour garantir la pérennité de ce service d'intérêt général.

2. Article préliminaire

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française et sont applicables à l'ensemble des relations entre Centralis et ses acheteurs. Seules les conditions générales en ligne sur le site www.centralis.site sont opposables à Centralis et à ses acheteurs. Toutes autres conditions générales des membres sont inopposables. Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date de la passation de la commande. Centralis reste libre, à tout moment, d'enrichir, modifier, corriger ou supprimer tout ou partie des présentes conditions générales. Lorsque vous utilisez nos Services, vous acceptez l'intégralité des présentes conditions. Vous reconnaissez qu'en cliquant sur "S'inscrire", "Commander" ou un élément similaire, en y accédant ou en les utilisant, vous acceptez de conclure un contrat qui vous engage légalement avec Centralis (même si vous utilisez nos Services pour le compte d'une personne morale). Si vous n'acceptez pas ce contrat (le "Contrat" ou les "Conditions Générales"), ne cochez pas la case « j'accepte les conditions générales » obligatoire pour s'inscrire, ne cliquez pas sur "S'inscrire", « Commander » (ou sur un élément similaire) et abstenez-vous d'accéder à nos Services et de les utiliser. Si vous souhaitez résilier ce contrat, vous pouvez le faire à tout moment en fermant votre compte et en n'utilisant plus nos Services.

3. Inscription des acheteurs

La Centrale d'achat est strictement réservée à ses acheteurs publics identifiés. Les inscriptions peuvent être effectuées à tout moment de l'année sur le site. Un compte « Acheteur en procédure libre » est généré et permet aux acheteurs de commander immédiatement auprès d'entreprises

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

référencées qui n'ont pas subi de publicité ni de mise en concurrence. Par défaut, le compte se transforme automatiquement en compte « Acheteur en procédures formalisées » le 1er janvier de l'année impaire suivante lui permettant de continuer à acheter en procédure libre mais lui donne également accès à toutes les fonctionnalités des achats exonérés de publicité et de mise en concurrence pour les commandes dépassant les seuils. Cette attente est rendue nécessaire pour respecter la directive européenne 2014/24/UE (cons. 60).

L'inscription vaut mandat donné à Centralis® pour passer et signer au nom et pour le compte des acheteurs inscrits les accords-cadres nécessaires aux objectifs de la Centrale d'achat pendant toute la durée de l'inscription, quel que soit le nombre ou les périodes de lancement de marchés. Le compte de chaque acheteur peut être supprimé à tout moment par ce dernier dans son espace en ligne. L'acheteur déclare être informé qu'il n'a aucun engagement à commander des prestations, ni à l'inverse, de limite à un nombre de commande maximum. Seule une désinscription permet de ne plus faire partie des acheteurs utilisateurs. Les inscrits donnent leur accord pour que soit mentionné le nom de leur organisme publiquement sur le site, et dans les pièces écrites des marchés. Centralis peut décider de stopper à tout moment l'accès au site à un organisme inscrit qui ne respecterait pas les présentes conditions générales ou qui se livrerait à des campagnes de dénigrement de la Centrale d'achat. Cette action sera suivie d'une notification et pourra éventuellement donner lieu à des poursuites complémentaires.

4. Rémunération de la Centrale d'achat

Les acheteurs sont informés qu'ils n'ont aucun paiement à effectuer auprès de Centralis. Il n'existe ni redevances, ni frais, ni cotisations. Centralis se rémunère directement auprès des prestataires au travers d'une part variable. La part variable correspond à 5% du montant des prestations HT commandées par les acheteurs et validées par les prestataires. Dans la mesure où la Centrale d'achat intervient en tant « qu'intermédiaire » (non en tant que « grossiste »), pour la « passation du marché » (non son « exécution »), elle ne gère pas et n'est pas responsable des flux financiers de paiements directs entre l'acheteur et son prestataire.

5. Condition d'utilisation

La centrale d'achat fonctionne juridiquement selon le principe d'accords-cadres pour les comptes « acheteurs en procédure formalisée ». L'utilisation de cette centrale se fait exclusivement au travers du site Centralis® une fois l'organisme acheteur connecté. Avant toute commande, même sans obligations, nous recommandons aux acheteurs de prendre contact directement avec les entreprises titulaires de leur secteur (dont les coordonnées sont dans la rubrique « prestataires ») afin d'élaborer au contradictoire le quantitatif des missions envisagées et évoquer le besoin ou non de déroger au délai contractuel. Sur le site internet, l'acheteur (ou le prestataire) ouvre un « panier » en précisant le lieu d'exécution de la prestation, et sélectionne les prestations qui l'intéressent en indiquant les quantités souhaitées. Une fois le panier terminé, le bouton « valider » ou « commander » génère automatiquement l'envoi des bons de commande aux entreprises titulaires concernées (ou une diffusion du projet de panier à l'acheteur concerné si l'expéditeur est un prestataire. Dans ce cas précis, une fois un panier validé, il disparait de l'espace de l'expéditeur et apparait chez le destinataire). Si une des entreprises titulaires refuse la commande ou bien n'est pas en mesure de réaliser la prestation, une autre est sollicitée automatiquement selon la méthode dite de « cascade » (voir les modalités précisées dans les pièces écrites du marché). De manière simplifiée, il s'agit de

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

confier la commande à l'entreprise mieux disante qui a été classée en rang 1, puis de descendre dans les rangs en cas de refus ou d'absence de réponse des entreprises dans les 10 jours. Les acheteurs sont informés que les prix des prestations ne sont pas les mêmes d'une entreprise à l'autre, c'est pourquoi il est possible de connaitre les prix de tous les rangs dans le catalogue en cliquant sur « détail ». Si l'entreprise d'un rang refuse ou ne répond pas, alors un mail vous sera envoyé en vous demandant l'autorisation d'éditer un bon de commande sur la base des prix différents de l'entreprise suivante. En cas d'absence de votre accord, le bon de commande ne sera pas envoyé.

6. Relations entre les acheteurs, les prestataires et Centralis

L'acheteur déclare, que la personne physique désignée « administrateur du compte » lors de l'inscription dispose de la latitude nécessaire pour engager son organisme pour toute commande passée en ligne ; A cet effet, elle doit être considérée par Centralis® et par les prestataires titulaires comme ayant obtenu les accords de sa hiérarchie préalablement à toute commande. Centralis est responsable de la PASSATION des marchés. Les acheteurs, dès qu'ils valident leur commande, assument seuls et intégralement l'ensemble des responsabilités de l'EXECUTION de leurs marchés et de leurs bons de commande. Ils deviennent les interlocuteurs uniques des entreprises titulaires. Ces dernières diffusent leurs factures directement à l'acheteur par tout système imposé par celui-ci (tel que Chorus), sans que la facture ne transite par Centralis. L'acheteur est pleinement responsable de traiter les factures, de s'y opposer auprès de l'entreprise ou d'honorer le paiement dans les délais légaux. Par ailleurs, il ne peut pas être fait appel à Centralis pour intervenir en tant que médiateur ou tout autre rôle dans la relation entre l'opérateur économique et son acheteur. Sauf à corriger une erreur manifeste et involontaire, Centralis n'envisage pas de modifier ou d'avenanter ses accords-cadres nationaux pour satisfaire des demandes spécifiques qui interviendraient pendant l'exécution des marchés. Les retours d'expériences sont importants et sont enregistrés cumulativement par Centralis pour être pris en compte à l'édition suivante de lancement des marchés (environ tous les 2 ans). Les équipes de Centralis ne sont pas un service d'assistance juridique pour former et/ou expliquer les accords-cadres aux acheteurs, ni un service d'assistance technique pour quantifier, commander, et/ou piloter les opérations et missions confiées aux entreprises par chaque acheteur. Sauf exceptions, pendant l'exécution des marchés, les équipes de Centralis ne sont mobilisables que pour les retours d'expériences, les échanges liés à l'inscription et pour les éventuels problèmes rencontrés avec la plateforme en ligne.

7. Aspects juridiques

Les éléments contractuels des marchés (AC, CCTP, etc…) sont mis à disposition des acheteurs à titre d'information en téléchargement PDF dans leur espace personnel. Ces documents sont protégés par les droits d'auteurs. La diffusion des fichiers sources (en format modifiable) n'est pas autorisée et reste la propriété exclusive de Centralis. L'action de sélectionner et valider des commandes implique une acceptation et une appropriation complète par l'acheteur de l'ensemble des pièces des marchés qui l'engage vis-à-vis des titulaires dès l'envoi de ses bons de commande. L'acheteur reconnait que les pièces écrites, ainsi que l'ensemble de la procédure de passation, lui donnent une pleine et entière satisfaction et qu'elles n'appellent aucunes réserves de sa part. Par conséquent, suite à ce quitus, l'acheteur inscrit sur Centralis renonce à tous recours contre la Centrale d'achat dans le cadre de contentieux sur ces aspects. Les acheteurs sont chargés de l'exécution des marchés y compris de veiller à obtenir les mises à jour des documents sociaux et fiscaux des prestataires, si nécessaire. Les bons de commande, pour être valables, doivent impérativement être issu d'un envoi par la

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

plateforme de la centrale d'achat aux titulaires. **Les acheteurs reconnaissent que toute commande de leur part auprès des prestataires titulaires qui auraient une autre forme qu'un bon de commande officiel édité et numéroté par Centralis et qui ferait référence aux accords-cadres de notre centrale seraient non conformes et irrecevables.**

8. Interdictions

Vous vous engagez à NE PAS :

1. créer une fausse identité, contrefaire votre identité, créer un profil d'acheteur pour n'importe qui d'autre que vous-même sans être dûment habilité, ou utiliser ou tenter d'utiliser le compte d'un autre ;
2. développer, prendre en charge ou utiliser des logiciels, des dispositifs, des scripts, des robots ou tout autre moyen ou processus (notamment des robots d'indexation, des modules d'extension de navigateur et compléments, ou toute autre technologie) visant à effectuer du web scraping des Services ou à copier par ailleurs des informations et d'autres données des Services ;
3. remplacer toute fonctionnalité de sécurité ou contourner ou éviter tout contrôle d'accès ou utiliser des limites de Service (comme des limitations sur des recherches de mot-clé) ;
4. copier, utiliser, divulguer ou distribuer toute information obtenue auprès de notre plateforme, que ce soit directement ou par le biais de tiers sans notre consentement ;
5. divulguer des informations que vous n'avez pas l'autorisation de communiquer;
6. violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui ;
7. publier quoi que ce soit qui contienne des virus, vers informatiques ou tout autre code dangereux ;
8. faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, déchiffrer ou, de manière générale, tenter d'obtenir le code source des Services ou de toute technologie connexe qui n'est pas en open source ;
9. sous-entendre ou déclarer que vous êtes affilié ou sponsorisé par Centralis sans notre consentement exprès
10. louer, proposer en bail, prêter, commercialiser, vendre/revendre ou monnayer autrement les Services ou données associées ou y accéder sans l'accord de Centralis ;
11. utiliser des bots informatiques ou d'autres méthodes automatisées afin d'accéder aux Services, ajouter ou télécharger des contacts, envoyer ou rediriger des messages ;
12. surveiller la disponibilité, la performance ou la fonctionnalité des Services à des fins concurrentielles ;
13. utiliser la technique du "framing", de la "mise en miroir" ou, d'une manière générale, simuler l'apparence ou le fonctionnement des Services ;
14. recouvrir ou modifier autrement les Services ou leur apparence
15. perturber le fonctionnement des Services ou imposer une charge disproportionnée sur ceux-ci (p.ex. spam, attaque par déni de service, virus, algorithme de jeu) ;

9. Notifications et Messages

Vous acceptez que nous vous communiquions des notifications et des messages par les moyens suivants : (1) dans le Service ou (2) envoyés aux coordonnées que vous nous avez fournies (par

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

exemple, adresse e-mail, numéro de mobile, adresse postale). Vous acceptez de tenir à jour vos coordonnés.

10. RGPD

Centralis® précise que les informations portées sur le site dans la rubrique « s'inscrire » sont obligatoires (nom de l'entité, son statut, son adresse, le nom, prénom et fonction de l'administrateur du compte, son mail et téléphone…). Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à garantir la sécurité des données, faciliter les échanges et la correspondance avec les professionnels en lien avec Centralis®. Les destinataires de l'ensemble de ces données sont les organismes titulaires des marchés pour lesquelles l'acheteur passe des bons de commande. Par ailleurs, l'acheteur est informé que le nom de son organisme ainsi que les coordonnées des utilisateurs de son compte seront affichés sur les commandes afin de permettre aux prestataires de prendre contact avec eux. Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que le RGPD du 23 mai 2018, les acheteurs disposent d'un droit d'accès, de consentement, et de rectification aux informations qui les concerne. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut s'adresser à contact@centralis.site. La collecte des données précitées est consentie pour toute la durée d'utilisation de la plateforme. Au-delà d'une durée de 48 mois sans utilisation de la plateforme Centralis®, les données seront anonymisées, selon les textes en vigueur. Au-delà d'un délai 60 mois sans utilisation de ladite plateforme, les données seront intégralement et automatiquement supprimées.

11. Modifications

Nous pouvons apporter des modifications au Contrat. Si nous y apportons des modifications importantes, nous vous en informerons via nos Services, ou par d'autres moyens, pour vous donner l'opportunité d'examiner les modifications avant qu'elles prennent effet. Nous reconnaissons que les modifications ne peuvent pas être rétroactives. Si vous vous opposez aux modifications, vous pouvez fermer votre compte. Si vous continuez à utiliser nos Services après la publication ou l'envoi d'un avis concernant les modifications que nous avons apportées aux présentes conditions, cela signifie que vous acceptez les conditions mises à jour à compter de leur date d'entrée en vigueur.

12. Compte

Vous ne partagerez pas votre compte avec une personne qui ne serait pas identifiée officiellement comme utilisateur et vous respecterez nos règles et la loi. Vous acceptez de : (1) utiliser un mot de passe fort et de le conserver de façon confidentielle ; (2) ne pas transférer une ou plusieurs parties des éléments dont vous avez accès grâce à votre compte et (3) vous conformer à la loi et à nos présentes conditions. Vous êtes responsable de toute utilisation de votre compte à moins que vous ne le clôturiez ou que vous ne signaliez une utilisation abusive.

13. Disponibilité des Services

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20250327-V_DEL_250327_16-DE

Pour utiliser les Services, vous devez : (1) être une personne physique habilitée à intervenir au nom d'une personne morale ayant le statut de pouvoir adjudicateur ; (2) être inscrit ; et (3) ne pas avoir été interdit d'utiliser nos Services. La création d'un compte avec des informations erronées constitue une violation importante de nos conditions, notamment dans le cas de comptes enregistrés au nom de tiers sans autorisation. Nous pouvons modifier ou mettre fin à un Service, ou modifier notre taux de rémunération dans le futur. Vous pouvez changer, suspendre ou discontinuer n'importe quel Service. Nous ne vous garantissons pas que nous stockerons ou continuerons à afficher les informations et votre contenu. Centralis n'est pas un Service de stockage. Vous acceptez qu'aucune obligation de stocker, de maintenir ou de vous fournir une copie des informations ou du contenu que vous ou d'autres personnes nous ont transmis ne nous incombe, sauf dans la mesure où la loi applicable l'impose. CENTRALIS NE FORMULE AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNENT AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LES SERVICES, Y COMPRIS QUE LES SERVICES NE SERONT PAS INTERROMPUS OU SANS ERREUR ET FOURNISSENT LES SERVICES "EN L'ÉTAT" ET "SELON LES DISPONIBILITÉS". DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CENTRALIS N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE CE CONTRAT POUR DES PERTES DE BÉNÉFICES OU OPPORTUNITÉS COMMERCIALES PERDUES, LA RÉPUTATION, LA PERTE DE DONNÉES (PAR EX : LES INTERRUPTIONS OU LES PERTES DE VOS DONNÉES OU DE VOTRE CONTENU, DE LEUR UTILISATION, OU DE CHANGEMENTS APPORTÉS) OU TOUS DOMMAGES INDIRECTS, FORTUITS, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS.

14. Différents et litiges

Dans le cas d'un différend d'ordre juridique survenant entre nous, Vous et Centralis acceptez de le résoudre devant les juridictions dont dépendent le lieu du siège social de Centralis.